

**Arrêté n° 2006-004 du 27 février 2006 relatif à la liste d'aptitude au grade de technicien de l'environnement au titre de l'année 2005**

NOR : *DEVG0650141A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de l'environnement en date du 15 décembre 2005,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La liste d'aptitude au grade de technicien de l'environnement au titre de l'année 2005 est établie comme suit :

*Liste principale*

<b>ORDRE de classement</b>	<b>PRÉNOM ET NOM</b>	<b>ÉTABLISSEMENT d'affectation</b>
1	Gérard Sourget	ONCFS
2	Xavier Chaslard	CSP
3	Michel Louis	ONCFS
4	Daniel Dubois	ONCFS
5	Pascal Langer	Parc national de la Vanoise

*Liste complémentaire*

<b>ORDRE de classement</b>	<b>PRÉNOM ET NOM</b>	<b>ÉTABLISSEMENT d'affectation</b>
1	Alain Ausset	Parc national des Cévennes
2	Dominique Foubert	Parc national des Cévennes
3	Jean-Marie Fabre	Parc national des Cévennes
4	Christel Gerardin	Parc national de Port-Cros
5	Jean-Paul Mandine	Parc national du Mercantour

Article 2

Le directeur général de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 27 février 2006.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général :  
*La chargée de la sous-direction des ressources  
humaines  
et du dialogue social,*  
Marie-Christine Settimo